



Je me suis battu avec le père de ma copine

Par **steeven59**, le **18/12/2013** à **11:55**

bonjour a tous , je m'appel steeven ,je vien d'avoir 20 ans, il y a bientot une semaine , je me suis battu avec le pere a ma copine , d'après les écho il aurait un oeuil au beurre noir . tout a commencé avec ma copine qui a commencé a faire des histoire etc , et j'ai appris que ma copine est enceinte , et quand j'ai voulu lui dire , il a essayer de me fermer la porte au nez , j'ai voulu tenir sa main pour lui demander de m'écouter il ma poussé alors j'ai riposté et voile , d'après mon "ex" il aurais porté plainte, qu'est ce que je rique , aidez moi S'il vous plait, merci.

Par **moisse**, le **18/12/2013** à **16:51**

Bonjour,
Il faut donner l'âge de la copine certainement mineure et habitant chez les parents.
Mais allez casser la figure du père chez lui après avoir mis enceinte la fille ne va être trop apprécié par le procureur de la république, surtout que vous avez bloqué sa porte d'entrée.

Par **steeven59**, le **19/12/2013** à **03:08**

ben sa fille etais conscentante , mais au par avant on s'étais disputé et son père s'en étais mélé et avais tout voulut foiré , la je pense qu'il a poussé le bouchon trop loin , je suis sympat tout se qu'on ve , je sors sa fille des emmerde , et voila le resultat , on tend la main , on nous bouffe le bras...
que pensez vous que je vais avoir comme peine?

Par **moisse**, le 19/12/2013 à 08:46

Bonjour steevenr59

Vous n'avez toujours pas donné l'âge de la copine.

[citation] je suis sympat tout se qu'on ve , je sors sa fille des emmerde [/citation]

Je ne vois pas en quoi engrosser une demoiselle c'est la sortir des ennuis. J'aurai cru le contraire.

[citation] la je pense qu'il a poussé le bouchon trop loin [/citation]

Franchement vous avez des conceptions très particulières des responsabilités.

Vous êtes au domicile d'un individu qui apprend que vous êtes le sombre lascar qui vient de mettre enceinte sa jeune fille, peut-être une adolescente, il veut vous mettre dehors de son domicile, et vous lui cassez la figure.

Bis repetita l'âge de la copine va être un élément déterminant surtout pour le "consentement".

Par **steeven59**, le 19/12/2013 à 13:10

alors , désolé de ne pas l'avoir précisé , elle a 17 ans , je n'habité pas chez lui , sa fille ete toujours renfermé , sur elle , je lui est redonné le sourire etc je lui est appris a sortir , je lui payé des cadeaux , elle avait jamais rien eu avant et c'est elle qui a voulu l'enfant, et je ne suis un lascar , je fait du bénévolat , je rend plein de service je travail.

Par **moisse**, le 19/12/2013 à 15:23

Bon c'est déjà au moins cela, la jeune fille était majeure sexuelle.

Vous serez donc uniquement convaincu de violences volontaires sans ITT si une plainte est effectivement posée.

Par **steeven59**, le 20/12/2013 à 00:47

je suis certain qu'il y en aura une , mais que pensez vous que j'encourt?

Par **moisse**, le 20/12/2013 à 08:22

750 euros d'amende.

Par **cocotte1003**, le 20/12/2013 à 08:40

Bonjour, et il y a de fortes chances pour que le tribunal des affaires familiales soit saisi et sue

vous soyez obligé de régler une pension alimentaire mensuelle pour élever l'enfant,
cordialement

Par **steeven59**, le **20/12/2013** à **12:23**

merci pour vos réponse